

Gouvernance : le PS juge le travail bâclé

WALLONIE Consulter le Conseil d'Etat ?

Les commissions Affaires générales et Pouvoirs locaux du parlement de Wallonie ont approuvé ce vendredi les décrets qui traduisent les réformes en matière de gouvernance consécutives aux révélations liées au groupe Publifin-Nethys et aux recommandations de la commission parlementaire d'enquête. A l'inverse d'Ecolo qui ne dispose pas de droit de vote à ce niveau, le PS a pu exprimer son insatisfaction en choisissant de s'abstenir.

Les textes concernent les organismes publics régionaux et les structures paralocales, comme les intercommunales. Ils règlent les questions de rémunérations, de cumuls, de jetons de présence, de conflits d'intérêts potentiels, de transparence ou encore de contrôle. En quelque sorte, tout y est, mais les socialistes ne parviennent pas à se satisfaire des textes proposés par la majorité MR-CDH : « Dans des matières aussi sensibles, il est nécessaire de réaliser un travail d'orfèvre, explique le chef de groupe Pierre-Yves Dermagne. On est

très loin du compte. »

En juriste qu'il est, le socialiste épingle notamment des définitions « *insuffisantes et contradictoires qui créent des failles dans la législation* » et même « *des contradictions entre les différents décrets proposés qui posent de graves problèmes législatifs.* »

La majorité MR-CDH a tenté de corriger le tir jusqu'au bout : « *En dernière minute par exemple, un amendement de onze pages a été déposé pour préciser les contours d'une société publique à participation locale significative. Ces corrections vont heureusement dans le bon sens. Mais on ne peut pas travailler sérieusement dans ces conditions : le gouvernement veut aller vite et passer en force. Il ouvre en réalité la porte à des contestations et à des recours, faute d'avoir mené un travail sérieux. La solidité des textes n'est pas garantie.* »

Les décrets « gouvernance » doivent être approuvés mercredi en séance plénière. Pierre-Yves Dermagne estime à ce stade qu'il s'agirait d'une grave erreur : « *Même des parlementaires de la majorité disent que nous allons dans le mur. Je suggère au président du parlement de solliciter à nouveau l'avis du Conseil d'Etat.* » ■

E.D.